

N° INSEE : 32411	<b>MAIRIE DE SANSAN</b>	Exercice 2024
------------------	-------------------------	---------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
N° 2024-10-03

Envoyé en préfecture le 14/10/2024  
Reçu en préfecture le 14/10/2024  
Publié le *SLO*  
ID : 032-213204118-20241007-D\_20241003-DE

Date de convocation : 30 septembre 2024	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 6
Nombre de membres présents : 6	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6	Abstention : 0

**Le sept octobre 2024**, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLÉMENTE, Nicolas DUROU, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Excusée : Hélène BARBOT

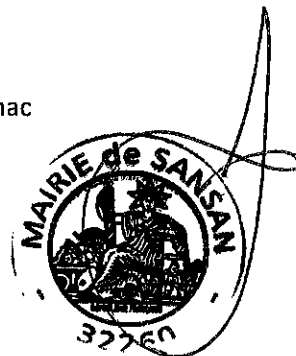
Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

**Objet : Versement de subvention**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de la salle des fêtes par l'association Balixir pour l'organisation d'un festival « Bal Trad ». Cette association souhaite à plus long terme pérenniser cette manifestation sur la commune, ce qui serait bénéfique pour l'animation du territoire. Il explique que cette association est dotée comme beaucoup d'autres de peu de moyens et sollicite une aide de la part de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'octroyer une subvention d'un montant de 50 € à l'association Balixir.

Le Maire,  
Jacques Sonilhac



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.